068-226800019-20080905-2008 9 7 4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008

Publication: 12/09/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIQNS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-9-7-4 Séance du vendredi 5 septembre 2008 Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

FONDS D'ACTION CULTURELLE

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I 7è/05 du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 25 juin 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer l'avenant 2008 à la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel Grün.
- Alloue, au titre de la politique de Soutien au Développement Culturel des Territoires (programme D023):
 - → 40 000 € en faveur de la Communauté de Communes de Cernay et Environs à prélever, sur la ligne ouverte au budget départemental : fonction 311, nature 65734, enveloppe 61672 ;
 - → 28 000 € en faveur de l'Association de Gestion de l'Espace Culturel Grün à prélever, sur la ligne ouverte au budget départemental : fonction 311, nature 6574, enveloppe 61674.

Adopté voix contre abstentions

1/1